

**PARC NATUREL MARIN  
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

**Bureau du Conseil de gestion**

**Séance du 13 mars 2020**

**Délibération PNMEGMP\_del\_bur\_2020\_05**

**portant validation de la composition du comité local de concertation pour l'élaboration du volet terrestre du document d'objectifs des sites Natura 2000 de l'île de Ré (ZSC FR5400424 Ile de Ré – Fiers d'Ars et ZPS FR5410012 Fiers d'Ars et fosse de Loix)**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants,

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office française de la biodiversité,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2018/09 du 05 juillet 2018 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2019-43 du 05 juin 2019 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2018-94 du 5 juillet 2018, portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Vu le règlement intérieur modifié du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 02 octobre 2015,

Vu la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 02 octobre 2015 portant délégation du conseil de gestion au bureau,

Vu la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 02 octobre 2015 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion,

Vu la délibération du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis du 12 juin 2019 désignant deux nouveaux membres du bureau,

Vu la convention de coopération entre le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis et la Communauté de communes de l'île de Ré du 10 décembre 2019 relative à l'élaboration du volet terrestre du document d'objectifs des sites Natura 2000 de l'île de Ré (ZSC FR5400424 Ile de Ré – Fiers d'Ars et ZPS FR5410012 Fiers d'Ars et fosse de Loix)

Considérant la note technique coordonnée par l'équipe du Parc naturel marin transmise dans le dossier de séance,

Considérant le besoin de garantir une prise en compte et une appropriation optimales des enjeux locaux par la mise en place d'un comité local de concertation,

Considérant les débats tenus en séance, portant sur les personnalités ou structures intéressées par le projet,

Le quorum atteint, le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le bureau du conseil de gestion adopte la décision suivante à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le bureau du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis valide la proposition de composition du comité local avec l'ajout d'un membre supplémentaire : le président ou son représentant de l'Union rétaise des clubs et associations nautiques. La liste des membres est annexée à la présente délibération.

## **Article 2**

Le bureau souhaite que soit consulté l'Ifremer ainsi que La Rochelle Université, laboratoire LIENSs UMR CNRS 7266, sur leur souhait d'intégrer ce comité local au regard de leur travaux du programme Pampas ou si une invitation ponctuelle aux groupes de travail thématiques leur convient.

## **Article 3**

Le directeur-général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Pour le Président  
du conseil de gestion,



Mme Maryline SIMONÉ,  
vice-présidente

## **Annexe1. Composition du Comité de concertation locale du site Natura 2000**

- le préfet de la Charente-Maritime ou son représentant
- le DDTM de la Charente-Maritime ou son représentant
- la DREAL de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- le président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ou son représentant
- le directeur de l'Agence régionale de Nouvelle-Aquitaine de l'Office national des forêts ou son représentant
- le président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant
- le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité ou son représentant
- le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- le président du Conseil départemental de Charente-Maritime ou son représentant
- les conseillers départementaux de l'Île de Ré
- le président de la Communauté de communes de l'Île de Ré ou son représentant
- les maires des communes de : Ars-en-Ré, La-Couarde-sur-Mer, Loix, Les-Portes-en-Ré, Saint-Clément-des-Baleines, Saint-Martin-de-Ré, ou leur représentant
- le président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ou son représentant
- le président du Comité Régional Conchylicole Poitou-Charentes ou son représentant
- le président de la Coopérative des sauniers de l'Île de Ré
- le président de l'Association des sauniers indépendants ou son représentant
- le président de l'Association des producteurs de sel de l'Île de Ré ou son représentant
- le président de la coopérative UNIRE ou son représentant
- le directeur de la SPL Destination Ile de Ré ou son représentant
- le président de l'AEMA ou son représentant
- le directeur du Centre régional d'expérimentation et d'application aquacole ou son représentant
- le conservateur de la Réserve Naturelle de L'Îleau des Niges ou son représentant
- le président de l'Association des amis de l'Île de Ré ou son représentant
- le président de la Société des sciences naturelles de Charente-Maritime ou son représentant
- le président du Comité départemental de Charente-Maritime de randonnée pédestre ou son représentant
- le président du Comité départemental de Charente-Maritime d'équitation ou son représentant
- le président du Comité départemental de Charente-Maritime de cyclotourisme ou son représentant
- le président de la Société botanique du Centre-Ouest ou son représentant
- le président du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique ou son représentant
- le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
- le président de Nature Environnement 17 ou son représentant
- le président de Ré Nature Environnement ou son représentant
- le président de la Fédération départementale des chasseurs de Charente-Maritime ou son représentant
- le président de l'Union rétaise des clubs et associations nautiques ou son représentant

